

Réunion de Conseil Municipal du 29 juin 2015

Convocation du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015, adressée individuellement par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Comité de Jumelage du Mirebalais
- Travaux de voirie 2015
- Nuits Romanes 2015
- Heures Vagabondes 2015
- 14 juillet 2015
- Aménagement extérieur salle multi-activités : demande de subvention
- Participation aux frais de scolarité pour l'école « La Sagesse » pour l'année 2014/2015
- Participation aux écoles publiques primaire et maternelle de Mirebeau pour 2015/2016
- Tarif transport scolaire 2015/2016
- Centre de gestion Rations promus/promouvables
- Questions diverses.

Il est proposé de modifier l'ordre du jour et de rajouter les points suivants :

- Logement communal situé au 4 rue des Moulins
- Aménagement intérieur Salle multi-activités

Le Maire,

L'an deux mille quinze, le lundi 29 juin 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRINCAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : Prinçay Benoit, Billy Patricia, Breton Frédérique, Debin Estelle, Goubault Carole, Moreau Jean-François, Plainchamp Mathilde, Meunier Luc, Bonnin Marc, Bourdon David, Marchand André, Genoud Mireille

Etaient Excusées : Courlivant Nicole, Aguillon Stéphane, Thomas Stéphanie

Secrétaire de séance : Billy Patricia

Pouvoirs : Courlivant Nicole a donné pouvoir à Plainchamp Mathilde
Aguillon Stéphane a donné pouvoir à Goubault Carole

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il a des remarques à apporter au compte-rendu.

Aucune remarque n'a été apportée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Comité de Jumelage du Mirebalais

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le courrier reçu de Monsieur BRUNET, Président du Comité de Jumelage du Mirebalais. Monsieur BRUNET a également rédigé un courrier pour les conseillers municipaux dont un exemplaire leur a été remis en début de réunion.

Un nouveau bureau est mis en place depuis février dernier, et souhaite relancer activement le parrainage des enfants de Bassemyam (Burkina-Faso) pour faciliter leur accès à la scolarité.

Monsieur BRUNET demande à chaque commune et à leurs conseillers municipaux du territoire de parrainer des enfants.

Monsieur le Maire rappelle que ceci est une compétence communautaire, les communes n'ont pas la compétence pour parrainer des enfants.

Les élus, à titre personnel, et les habitants, peuvent individuellement, s'ils le désirent, parrainer un ou des enfants afin de les aider à accéder à la scolarité.

Travaux de voirie 2015

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que 3 entreprises ont été sollicitées pour les travaux de voirie 2015 et que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin dernier. Ces 3 entreprises ont répondu.

Les travaux 2015 seront réalisés sur les voies communales : route du Pas Billaud et route de la vouite, ainsi que les emplois partiels sur toutes les voies de la commune.

La Commission a retenu l'entreprise COLAS à Châtelleraut pour un montant de 32 056,42 € HT soit 38 467,70 € TTC. La commission a indiqué que les travaux doivent se faire au retour des congés de l'entreprise fin août ou septembre 2015.

De plus, des panneaux de signalisations sont défectueux et/ou manquent, et des travaux de peinture de signalisation sont à refaire.

Pour les travaux de peinture, un devis a été demandé à l'entreprise Sign'86 et qui s'élève à 1 607,50 € HT soit 1 929,00 € TTC.

Pour les panneaux de signalisation, un devis a été demandé à l'entreprise LACROIX, le montant s'élève à 873,13 € HT soit 1 047,76 € TTC.

La commission a retenu ces 2 devis pour la fourniture et la pose de ces panneaux ainsi que pour les travaux de peinture.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Ces montants de travaux ne dépassent pas l'enveloppe prévue au budget. Il faudra réétudier à la prochaine commission voirie, des travaux à la folie poisson. Madame GENOUD Mireille indique aussi des problèmes de voirie à Billy, ou les travaux réalisés par Mirebeau n'ont pas été repris et rectifiés (dans un virage, il manque des pointillés).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***ACCEPTE le devis retenu par la commission pour l'entreprise COLAS pour un montant de 32 056,42 € HT (trente-deux mille cinquante-six euros et quarante-deux centimes hors taxes)***
- ***DIT que les emplois partiels seront imputés au budget Fonctionnement et que les travaux Route du Pas Billaud et Route de la Vouite seront imputés au budget Investissement.***
- ***ACCEPTE le devis retenu par la commission pour les panneaux de signalisation pour un montant de 873,13 € HT (huit cent soixante-treize euros et treize centimes hors taxes)***
- ***ACCEPTE le devis retenu par la commission pour les travaux de peinture pour un montant de 1 607,50 € HT (mille six cent sept euros et cinquante centimes hors taxes)***
- ***DIT que ces travaux pour les panneaux de signalisations et de peinture seront imputés sur le budget Fonctionnement.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Nuits Romanes 2015

Monsieur le Maire rappelle que les nuits romanes se dérouleront le 03 juillet 2015 à Chouppes.

Nous avons reçu la convention de partenariat entre la Commune et la Région Poitou-Charentes. Une copie de cette convention est transmise pour information à chaque conseiller. La salle des fêtes et l'église Saint Saturnin sont à mettre à la disposition de la Région.

21h00 ouverture de la soirée - 21h15 Début du concert des Shougashack - A 22h00 Début du spectacle de la compagnie Gandini Juggling

Le temps convivial se fera entre les deux représentations (budget prévisionnel : 418,99 € + compteur provisoire 47,23 €).

La commune prend en charge les repas de la quinzaine de bénévoles.

La convention de partenariat reprend les obligations de chacune des parties ainsi que la mise à disposition des bâtiments.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

La scène sera installée le vendredi 3 juillet dans la matinée.

Madame GOUBAULT Carole présente à l'ensemble des membres du Conseil le budget des Nuits Romanes 2015, à savoir :

Mme Turpeau de Thurageau (Fromages) pour un montant de 90 €

Vent d'ouest Chouppes (pain/brioche) pour un montant de 60 €

Soldive (melons) pour un montant de 22 €

L'imprévu Chouppes (rillons et boudins) pour un montant de 90 €

Gargouil à Charroux (jus de pommes) pour un montant de 108,99 €

Mr QUIAU (Chouppes) pour un montant de 48 €

Soit un total de 418,99 €.

Madame BRETON Frédérique indique qu'elle a été contactée par une personne du service culturelle de la mairie de Loudun pour savoir si elle pouvait récupérer les banderoles et les accessoires qui nous ont été laissés pour les Nuits Romanes.

Le Département a adressé à chaque commune recevant les Nuits Romanes cette année un tableau indiquant à chaque commune à qui cette dernière devrait s'adresser pour récupérer les banderoles. Pour le groupe dont Chouppes fait partie, c'est la Commune de Jaunay Clan qui doit prendre les banderoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***ACCEPTE le budget prévisionnel pour les Nuits Romanes 2015***
- ***MET à disposition gratuitement et à disposition de la Région la salle des fêtes et l'église Saint Saturnin.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Heures Vagabondes 2015

Monsieur le Maire rappelle que les heures vagabondes se dérouleront le samedi 4 juillet. Les Heures vagabondes sont organisées par le Département ainsi que la communauté de communes du Mirebalais car en effet le Conseil Municipal a transféré la compétence des manifestations culturelles et sportives de plus de 2 000 personnes à la Communauté de Communes du Mirebalais.

Une centaine de bénévoles participent à cette manifestation (personne de la commune, associations de chouppes et autres).

La commune devra mettre à disposition la salle multi-activités et les terrains adjacents, la mairie et la salle des fêtes où se trouvera le poste de sécurité.

Il vous est proposé d'organiser un temps convivial avant le concert avec les élus du département.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Monsieur BAHU Nicolas photographe professionnel doit nous adresser un devis pour prendre des photos de la soirée des Nuits Romanes et des Heures Vagabondes, afin de pouvoir si besoin insérer des photos dans le bulletin municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***MET à disposition gratuitement la salle des fêtes aux organisateurs afin d'y installer le poste de sécurité et le poste de commandement***

- **MET à disposition gratuitement la salle multi-activités ainsi que les terrains adjacents aux organisateurs pour la réalisation des spectacles.**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

14 juillet 2015

Monsieur le Maire rappelle que pour le 14 juillet, l'Imprévu organise un Moules – Frites (12h30) inscription auprès de l'imprévu, le défilé et le dépôt de gerbes est à 15h30 suivi du vin d'honneur et de la kermesse dans la cour du presbytère.

Aménagement extérieur salle multi-activités : demande de subvention

Monsieur le Maire évoque le rendez-vous avec Prom'haies le 19 juin dernier et les membres de la commission Aménagements Extérieurs de la salle multi-activités.

Prom'haies nous a fait parvenir un dossier de demande de subvention à déposer auprès de la région concernant la fourniture de végétaux, d'arbres fruitiers, d'arbres pour bosquet et des arbres isolés ainsi que du paillage.

La pose de la plantation et du paillage se ferait en interne, avec les enfants des écoles et du centre de loisirs et les personnes de la commune qui souhaitent participer. La préparation du sol se ferait par une entreprise.

L'animation, la conception et le suivi du dossier serait assuré par Prom'haies.

La partie plantation (fourniture et pose) s'élève à 5 320,00 € HT et la partie d'animation de conception et de suivi s'élève à 2 025,00 € HT.

Le budget prévisionnel total s'élève à 7 345,00 € HT soit 8 010 € TTC. La Commune pourrait percevoir de la région 5 876,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet concernant l'accord du dépôt du dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le dossier transmis par Prom'haies**
- **ACCEPTE le budget prévisionnel pour un montant de 7 345,00 € HT (sept mille trois cent quarante-cinq euros hors taxes)**
- **CHARGE le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Aménagement intérieur salle multi-activités : Demande de subvention

Monsieur le Maire évoque les subventions au titre du FSID qui ont été octroyées pour la salle multi-activités.

L'enveloppe au titre du FSID 2012/2014 a été prolongée d'un an, pour la commune, elle dispose d'un montant de 17 000 € supplémentaire au titre de ce programme.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour tout ce qui est sonorisation et vidéoprojecteur pour la salle multi-activités. Voici les devis que la Commune a reçus :

L'entreprise TEDELEC nous propose un devis avec les options pour un montant de 34 000,00 € HT.

L'entreprise Event + nous propose un devis avec les options pour un montant de 6 966,05 € HT.

L'entreprise SLJ nous propose un devis avec les options pour un montant de 23 197,00 € HT.

Voici le plan de financement en fonction du devis sélectionné, sachant que les subventions sont versées sur factures :

	Montant HT	Montant subvention FSID	Reste à Charge Commune
TEDELEC	29 912,00	17 000,00 (50 %)	12 062,00
Event +	6 966,05	5 572,84 (80 %)	1 393,21
SLJ	23 197,00	17 000,00 (73 %)	6 197,00

Les dossiers doivent être déposés avant le 30 septembre 2015, Monsieur le Maire demande un accord de principe pour le dépôt de ce dossier de subvention auprès du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE le projet de sonorisation et de vidéo de la salle multi-activités**
- **RETIENT le devis de TEDELEC pour la demande de subvention**
- **CHARGE le Maire de déposer le dossier de demande de subvention pour ce projet au titre du FSID auprès du département.**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Participation aux frais de scolarité pour l'école « La Sagesse » pour l'année 2014/2015

Le Conseil Municipal de la commune de Mirebeau ne s'est pas réuni pour valider le montant de la participation à demander aux différentes communes, ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

Participation aux écoles publiques primaire et maternelle de Mirebeau pour 2015/2016

Le Conseil Municipal de la commune de Mirebeau ne s'est pas réuni pour valider le montant de la participation à demander aux différentes communes, ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

Tarif transport scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune, avec le Conseil Général, organise un transport scolaire pour les enfants allant dans les écoles de Mirebeau.

Pour l'année 2014/2015, était demandé par trimestre :

- Une participation de 40 € pour le 1er enfant
- Une participation de 20 € pour le 2^{ème} enfant
- Gratuit pour le 3^{ème} enfant.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2015/2016 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DEDIDE de maintenir les tarifs 2014/2015 pour l'année scolaire 2015/2016.**
 - o **Une participation de 40 € pour le 1^{er} enfant par trimestre**
 - o **Une participation de 20 € pour le 2^{ème} enfant par trimestre**
 - o **Gratuit pour le 3^{ème} enfant par trimestre**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Centre de gestion Ratios promus/promouvables

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 29 janvier 2015, le conseil municipal avait accepté la suppression du poste d'attaché. Lors de cette même séance, le conseil municipal avait délibéré sur les ratios Promus/Promouvables.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité sous réserve de la modification suivante : « la délibération prévoyant des taux de 100 %, la collectivité peut retirer la mention faisant référence au ratio calculé si celui-ci n'est pas un nombre entier. »

En conséquence, il y a lieu de modifier la délibération comme suit :

Après débats et discussions, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil municipal :

- Sollicitent le comité technique sur la proposition de retenir des ratios promus / promouvables de 100 %, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois.

- Rappelent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.
- Indiquent :
 - o Que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.
 - o Que tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.
- Adoptent :
 - o Adjoint technique 1^{ère} classe : 100 %
 - o Adjoint administratif 1^{ère} classe : 100 %
 - o Adjoint technique 1^{ère} classe : 100 %
 - o Adjoint technique 2^{ème} classe : 100 %
- Décide d'adopter définitivement la délibération ci-dessus.

Logement communal situé au 4 rue des Moulins

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ des locataires du logement situé au 4 rue des moulins, des travaux ont été réalisés à l'intérieur de ce logement. Les principaux travaux concernent de la tapisserie de la ventilation.

Le montant des travaux s'élève à 4 724,43 € TTC. Les travaux sont quasiment terminés, et le logement pourra être remis en location. Le montant du loyer pour les anciens locataires était de 442,76 € par mois.

L'indice de référence est celui du 4^{ème} trimestre. Indice 2013 : 124,83 - Indice 2014 : 125,29, soit 0,86 % d'augmentation. Le montant du nouveau loyer serait de 446,57 € par mois.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur une augmentation ou non du loyer (augmentation au titre de l'indice).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***DIT que l'annonce pour la location de ce logement doit être faite***
- ***FIXE le montant du loyer à 470,00 € mensuel.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Questions diverses.

Mireille GENOUD : Rendez-vous SOREGIES bornes électriques, le conseil propose l'emplacement à l'entrée du bourg au niveau du parking de co-voiturage

André MARCHAND : problème lagune bâche percée, il donne connaissance du devis de réparation. Benoit PRINÇ indique que la procédure pour le changement de la bâche devra se lancer en septembre.

Cession terrain à Mr Chantecaille : le notaire demande un DPE afin de procéder à la vente, et nous a mis en relation avec une entreprise et nous sommes dans l'attente du devis.

Réunion adjoints : lundi 13 juillet à 9h30

Prochaine réunion de conseil : mardi 8 septembre à 20h30

Fin de réunion : 23h15